

BOOSTEZ LEURS TALENTS !



COMMUNICATION • MARKETING • COMMERCE INTERNATIONAL • MANAGEMENT

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021 (SALAIRES 2020)

UAI : 0753396J

DEVENEZ PARTENAIRE DE L'ESVE !



ESVE
Campus des Chasseurs
7-11 avenue des Chasseurs
75017 Paris

Métro : Wagram (ligne 3)

Tél : 01 88 32 53 83

Mail : contact@esve-paris.com

www.esve-paris.com

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE VENTE ET D'EXPORTATION (ESVE)
ÉTABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR
7, avenue des Chasseurs - 75017 Paris Tél : 01 88 32 53 83 • E-mail : contact@esve-paris.com • www.esve-paris.com
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - Siret : 340 011 592 00052 • APE : 8559B • FP : 11 75 55050 75

ÉDITO

L'ESVE a été créée en 1986 autour d'une idée novatrice : former de jeunes cadres d'entreprises généralistes et immédiatement opérationnels.



Jean-Jacques Poulain,
Directeur de l'ESVE

Sa vocation n'a pas changé : former de futurs managers ou créateurs d'entreprise.

Pour atteindre cet objectif, l'ESVE privilégie la qualité de l'enseignement et la maîtrise des relations humaines : c'est notre ambition constante !

UNE FORMATION PROFESSIONNELLE & DES DIPLÔMES DE RÉFÉRENCE

Un diplôme d'Etat en 2 années après le baccalauréat par la préparation du **Brevet de Technicien Supérieur** dans les disciplines suivantes :

- **BTS Commerce International à référentiel européen**
- **BTS Management Commercial Opérationnel**

Des bachelors professionnels Bac +3 :

- **Bachelor Marketing Opérationnel international**
- **Bachelor Commerce international et Export**
- **Bachelor IT Business Developer**

Un Mastère professionnel Bac +5 :

- **IT Head of Sales**

Grâce à une structure à taille humaine qui lui permet souplesse et réactivité, l'ESVE adapte chaque année ses programmes d'enseignement, avec le concours de **professeurs hautement qualifiés** qui maîtrisent les matières essentielles du commerce et de la communication.

Interventions de professionnels, stages et formations en alternance permettent aux jeunes diplômés de mieux appréhender la vie active, de connaître la culture de l'entreprise et d'entrer sur le marché du travail avec **une véritable expérience professionnelle**.



LA TAXE D'APPRENTISSAGE VOTRE INVESTISSEMENT FORMATION !

« L'ESVE est financée de manière importante par les entreprises à travers la taxe d'apprentissage. Profitez-en :

- Pour **soutenir le développement de l'enseignement, les relations étudiants/entreprises** ;
 - Pour favoriser la créativité des étudiant(e)s, leur esprit d'entreprendre, leur vie associative ;
 - Pour **accompagner les priorités que nous nous sommes fixées** à court terme : renouveler le matériel informatique, former les étudiants aux logiciels utilisés en entreprise; permettre un accès plus facile aux programmes par le biais d'internet ;
 - Pour **renforcer la liaison avec les entreprises**, si vous souhaitez dès maintenant ou à moyen terme, recruter des jeunes motivés par la négociation, le challenge, la communication, l'international ;
 - Pour recruter de nouveaux professeurs et associer le corps professoral au développement des capacités et des compétences de nos étudiants.
- D'avance, merci pour votre confiance. »

Toute l'équipe de l'ESVE.

NOTRE UAI ! : 0753396J

LA TAXE D'APPRENTISSAGE, LES INFORMATIONS ESSENTIELLES Le cadre réglementaire à respecter :

Comme l'année dernière, vous versez directement le reliquat de 13 % à l'école de votre choix. A la fin de la collecte, nous vous adresserons un justificatif de versement qui sera à produire aux services fiscaux.

Versement avant le 31 Mai 2021, directement à l'ESVE, 7, avenue des chasseurs, 75017 Paris.

La loi « Avenir professionnel » a réformé les modalités de versement de la taxe d'apprentissage.

Le 28 février dernier, vous avez versé la première partie de la taxe d'apprentissage (87% de la taxe annuelle de 0,68%, soit 0,59% des salaires).

Au 31 mai 2021, vous devrez avoir reversé la seconde partie de cette taxe, le solde de 13%, soit **0,0884 % des salaires.**

Pour plus d'informations, CONTACTEZ NOTRE SERVICE AU : 01 88 32 53 83, ou par mail : contact@esve-paris.com

POUR VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ESVE, il vous suffit de nous retourner le bordereau joint avec votre chèque ou récépissé de virement bancaire à l'ordre de : l'ESVE, ou le récépissé de votre virement . Dès réception, nous vous adresserons le justificatif à produire aux service fiscaux.

ATTENTION ! LA DATE-LIMITE DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE EST FIXÉE AU 31 MAI.



Document à nous retourner avec votre chèque ou virement. A la fin de la collecte, un justificatif de versement vous sera adressé, à produire aux services fiscaux.

Merci de retourner ce document, accompagné de votre chèque de versement ou du récépissé de votre virement aux coordonnées suivantes :

IBAN : FR 54 3000 2004 0500 0000 9570 V79 :

- par e-mail à : **contact@esve-paris.com**, ou
- par courrier à :

Ecole Supérieure de Vente et d'Exportation (E.S.V.E.) 7-11 avenue des Chasseurs 75017 Paris

votre versement : 13 % de la taxe d'apprentissage, à l'ordre de l'ESVE

VOTRE ENTREPRISE

SIRET :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nom/prénom du responsable * : Fonction :

Tél. : | | |

E-mail :

Masse salariale 2020 = x 0,0884 % (0,68 % x 13 %) = euros

Montant Taxe versé = Versement libératoire à payer à l'ESVE _ UAI 0753396 J : euros

Comment calculer votre Taxe :

Masse salariale Brute 2020 (DSN Base Sécurité Sociale) x 0,0884 % soit (0,68 x 13 %)

- si vous avez eu au moins un apprenti en cours d'année et que la MS est inférieure à 110 528 € : alors, pas de déclaration à faire
- pour les entreprises du BTP, majorer la MS de 11,5 % au titre des indemnités de congés payés

IBAN de l'ESVE : FR 54 3000 2004 0500 0000 9570 V79

Information supplémentaire que vous souhaitez nous communiquer :

Fait à

Signature et cachet de l'entreprise

le.....:

*** Important ! Ce document nous permet d'enregistrer votre versement et de vous délivrer un reçu. Versement pour le 31 mai 2021 au plus tard.**

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE VENTE ET D'EXPORTATION (ESVE)
ÉTABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR

7, avenue des Chasseurs - 75017 Paris - Tél : 01 88 32 53 83 • E-mail : contact@esve-paris.com • www.esve-paris.com
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - Siret : 340 011 592 00052 • APE : 8559B • FP : 11 75 55050 75